



Demande de CARTE NATIONALE d'IDENTITE

Pièces à fournir

- Ancienne carte d'identité
- Déclaration de perte (**25 € en timbre fiscal depuis le 01/01/09**)
- Pièce avec photo (1^{ère} demande)
- Livret de famille

Modification Acte de naissance (*) récent **pour les mineurs ou si l'ancienne carte ne peut être présentée (perdue ou volée), ou si modèle cartonné.**

2 photos d'identité récentes, identiques – nouvelles normes : en couleur, expression neutre, bouche fermée.

1 facture à son nom : EDF, téléphone -sauf portable- eau, ... **de moins de 3 mois**
SI HEBERGE: attestation de l'hébergeant avec copie de sa carte d'identité et facture EDF, téléphone **de moins de 3 mois**

En cas de divorce, jugement de divorce

Pour les enfants mineurs : un des parents doit compléter l'autorisation parentale et fournir copie de sa carte d'identité.

Si parents divorcés, attestation de l'autre parent qu'aucune demande n'a été faite de sa part, ou qu'il autorise la demande.

Modification Pour les personnes nées de parents étrangers ou nées à l'étranger :
- Certificat de nationalité française (tribunal d'instance) **pour la 1^{ère} demande**

(*) Si vous êtes né(e) à l'étranger, à demander auprès de
Service Central de l'Etat-Civil 44941 NANTES CEDEX 9

07/04/10